

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitius hujus apostolica cathedra doctrinam innuit. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

C. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

La Presse est une œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIR IX.)

ABONNEMENTS

SUISSE ÉTRANGER

Un an	12 fr.	25 fr.
Six mois	6 > 50	13 >
Trois mois . . .	4 >	7 >

Prérez à nos abonnés de faire bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée pour le second semestre.

BULLETIN POLITIQUE

A Berlin. — Le gouvernement que préside Guillaume II continue son œuvre d'épuration administrative et d'armements à outrance. Déjà MM. de Caprivi et Verdy du Vernois avaient remplacé MM. de Bismarck et Bronsart de Schellendorf, MM. de Moltke et de Friedberg s'étaient retirés des affaires et les anciens collaborateurs du duc de Lauenbourg commencent à se compter, quand M. de Scholz, un des rares survivants de cette phalange, a dû céder la place au bourgmestre de Francfort-sur-le-Mein, M. Miquel.

M. Miquel, le nouveau ministre des finances, est né en 1829. Il fut avocat d'abord, financier ensuite, et obtint son mandat de député à Kaiserlautern en Palatinat. Il est regardé comme une des sommités du parti national libéral. Son avènement aux affaires marque la persistance du désir formulé maintes fois par Guillaume II de renouveler le personnel administratif, il est un sérieux avertissement pour MM. de Gossler et de Maybach.

Le portefeuille des finances est un des plus importants dans l'Empire d'Allemagne. Les Camphausen, les Hobrecht, les Bitter ont apporté successivement à l'administration du budget leur talent, leur temps et leur science sans créer jamais une situation florissante. C'est qu'il se fait un véritable travail de Pénélope au sein du Cabinet. Le ministre des finances étudie les économies réalisables tandis que ses collègues de la guerre et de la marine s'évertuent à créer de nouvelles dépenses. Il en résulte que le grand économiste de l'Etat est soumis à un véritable mirage, il aperçoit sans cesse l'oasis pacifique où s'équilibreront le doit et l'avoir, et toujours les militaires reculent le but quand il croit l'atteindre.

M. Miquel a même fait son entrée au milieu d'un nouveau concert de demandes et de supplications. Les élections passées, M. de Caprivi s'est présenté au Reichstag avec le projet de loi militaire, et un phénomène curieux s'est produit à ce propos. On sait que l'ancien cartel avait été battu sous prétexte de diminuer les charges budgétaires et de réduire le service effectif à deux ans. Socialistes, progressistes et membres du Centre avaient constitué un syndicat électoral avec cette enseigne qui est de tous les pays : Ni emprunts, ni impôts nouveaux. Or, hier, M. Windthorst a déclaré consentir à de nouvelles levées d'hommes avec certains tempéraments ; il renonce à faire opposition au gouvernement qui n'a pas voulu renoncer aux nouveaux crédits demandés et qui a fait déclarer par M. de Caprivi que toute réduction de durée de service était impossible. Les électeurs ne

s'attendaient pas à cette condescendance du Centre. Il est vrai que la dissolution du Parlement aurait suivi toute manifestation d'indépendance.

Le choléra en Espagne. — Le choléra existe officiellement en Espagne. Jusqu'à ce jour, il y avait bien des malades couverts d'une sueur aussi froide qu'abondante, dont les entrailles étaient déchirées par d'atroces souffrances et qui succombaient quelquefois d'une manière foudroyante, mais il n'y avait pas encore le choléra, puisque l'investiture officielle lui manquait. Aujourd'hui, un sous-secrétaire d'Etat, ancien avocat sans causes, a fait signer au ministre une pancarte instituant officiellement ce peu agréable seigneur dans la province de Valence et aux alentours. Il n'y a donc plus à douter du fait.

Nous souhaitons au gouvernement de notre pays de n'avoir pas à élaborer de pareils actes dont la *Feuille fédérale* se passera volontiers.

Au Parlement français. — De graves questions ont été agitées ces jours derniers à la tribune française, celle des humanités, celle du Panama, celle de Vicq, celle du traité anglo-allemand. Le rôle des lettres dans l'enseignement classique est venu en cause au sujet du baccalauréat. En France, on est effrayé par le nombre des déclassés qui sont munis d'un diplôme, et l'on impute ce malaise social aux méthodes et aux programmes. Les études classiques, au dire de certains gens, ne sont plus en harmonie avec les besoins du siècle présent, essentiellement positif et quelque peu matérialiste. Quelle est, se demandent-ils, l'utilité du grec et du latin aujourd'hui que le monde est gouverné par la vapeur et l'électricité ? Et pour se présenter à la Bourse, fut-il jamais nécessaire de connaître Virgile ou Platon ?

Certes, le débat n'est pas nouveau. Basedow, Campe, Arago, de Tracy et About dénoncèrent jadis les humanistes comme des membres inutiles à la société. On se souvient aussi des sublimes harangues que Lamartine produisit à la tribune et qui feraient aimer les lettres si par elles-mêmes elles n'étaient aimables. Pour nous, nous estimons qu'un système qui abolirait trois mille ans de l'existence littéraire du monde serait la négation même de l'éducation. Assurément les belles lettres ne servent ni à construire une voie ferrée, ni à organiser un réseau téléphonique, encore moins à prévoir les variations de l'agiotage. En revanche, elles sont pour l'esprit humain un exercice incomparable de gymnastique morale, elles développent les forces générales de notre intelligence, forment le goût, assurent la raison, fortifient la mémoire et avivent l'imagination. Mais l'homme doit leur demander les moyens et non le but, par les humanités on devient capable d'études nouvelles, l'essentiel est de ne point s'arrêter dès que l'on a l'outil en main.

L'affaire de Vicq comme celle de Panama a montré la pusillanimité de la Chambre et la mauvaise volonté du gouvernement. Il s'est trouvé une majorité pour approuver la spoliation de deux religieuses et celle d'une foule d'actionnaires. Et dire que certains gens osent se plaindre après s'être donné eux-mêmes les écrivains par leur bulletin de vote !

A propos de l'affaire du Panama, la personne de M. de Lesseps a été mise en cause. Bonapartistes et républicains ont renié tour à tour cet homme que tous les partis ont encensé et qui a été de tous les partis. On sait que M. de Lesseps se montra profond catholique, en 1836, dans les négociations qu'il conduisit en Syrie, près d'Ibrahim Pacha. En 1849, après sa mission à Rome, il publia un livre introuvable aujourd'hui, *Ma mission à Rome*, qui contient une apologie chaleureuse de Mazzini ; au 4 septembre 1870, il se rendit près de l'impératrice Eugénie, qui l'avait comblé de soins et d'attentions ; enfin depuis quelques années, il s'est converti à la République actuelle. Et si le duc d'Orléans arrivait au pouvoir, M. de Lesseps, qui est l'instrument des israélites, fléchirait le genou et se montrerait orléaniste.

C'est à de tels hommes, aux de Lesseps et aux Ribot, que nos voisins doivent leur situation européenne. Ce dernier, qui montre de plus en plus combien lui sont étrangères les affaires étrangères, laisse les Anglais annexer Zanzibar, quoique le traité de 1862 garantisse le sultanat contre toute annexion allemande, britannique ou française. Aux objections qu'on lui fait, M. Ribot se contente de répondre : « Peut-on empêcher quelqu'un de se faire protéger par qui il veut ? » Non, mais on peut empêcher quelqu'un de conclure un marché qu'il s'est engagé à ne jamais conclure. Or tel est le cas pour l'Angleterre. Qu'eût fait M. Ribot dans l'affaire Schonebel s'il eût été à la place de M. Flourens ?

CONFÉDÉRATION

Session des Chambres fédérales

Berne, 25 juin.

L'art. 13 de la Constitution bernoise et M. Schmid. — Unification du droit pénal. — Tentative de précipitation. — M. Ruchonnet serre-frein. — Comptes d'Etat.

La séance de ce matin, au Conseil national, a été un kaléidoscope montrant à l'œil les choses les plus diverses. Nous avons passé tour à tour des écoles aux corrections de rivières, des reboisements aux comptes d'Etat, et des chiffres aux dissertations sur l'unification du droit pénal. La question de la liberté d'enseignement a été soulevée de nouveau à propos du fameux article 13 de la nouvelle Constitution de Bâle-Ville. C'est M. le Dr Schmid, député catholique-conservateur des Grisons, qui a exposé ici le point de vue de la droite en réservant la question de principe, qu'il espère voir une bonne fois tranchée par un vote populaire. En terminant, M. Schmid a dit plaisamment que l'art. 13 n'était vraiment pas le fleuron de la Constitution bernoise. Le langage de cet orateur a été comme toujours sobre, serré, fortement raisonné au point de vue du droit public suisse. Le style, c'est l'homme ; les discours de M. Schmid ont le calme, la logique et la netteté qui sont le fond de sa nature et de son caractère. En quelques mots, il dessine une situation et fixe le débat. Aussi, après son exposé, n'y avait-il plus rien à dire qui pût mieux préciser l'état de la question. Après cette courte escarmouche, nous

avons eu une pointe sur le terrain scabreux de l'unification du droit pénal. Ici nous avons pu constater avec quelle habileté M. le conseiller fédéral Ruchonnet sait contourner les écueils et avec quelle circonspection il déroule ses plans.

Vous savez par quel chemin cette question de centralisation du droit pénal revient devant les Chambres. Il y a deux ans, le 21 mars 1888, le Conseil national prenait en considération une motion de M. Forrer et d'une quarantaine d'autres députés, « invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur la question de la révision de l'article 65 de la Constitution fédérale, dans ce sens que la compétence de légiférer sur le droit pénal serait accordée à la Confédération ».

A la suite de cette motion, le Conseil fédéral a confié à un juriconsulte le soin de réunir, dans un tableau synoptique, les textes des législations cantonales existantes ; le volume qui contient ce travail préparatoire sera distribué aux membres de l'assemblée fédérale.

Mais certains *zelanti* trouvent que cette manière de procéder est trop lente. Voici le Grand Conseil du canton de Schaffhouse qui envoie une recharge à la Confédération pour demander la révision immédiate de l'art. 65 de la Constitution fédérale dans le sens de l'unification du droit pénal. Nos confédérés des bords de la chute du Rhin estiment que cette unification est opportune et urgente. Ils invoquent de plus le fait que le canton de Schaffhouse a besoin de se défaire au plus tôt de son vieux code pénal qui ne répond plus aux données actuelles de la science.

Le Tribunal supérieur d'Argovie est venu ensuite à la rescousse.

On veut donc précipiter le mouvement. Mais le Conseil fédéral a compris le danger de cette course à la vapeur ; une pilule aussi forte n'a de chance d'être avalée du peuple suisse qu'après avoir été discutée dans une longue préparation chimique.

Pas trop vite, pas trop vite, dit en substance M. Ruchonnet ; restons sur la base de la motion Forrer et prenons la méthode de la gradation lente.

Au conseil des Etats, la droite, par l'organe autorisé et énergique de MM. *Wirz* (Obwald) et *Keiser* (Zoug), a hautement formulé ses réserves contre ces projets d'unification. Ils ont défendu la souveraineté cantonale menacée dans son essence par cette tentative de centralisation sur un terrain où se reflètent le plus les mœurs, les traditions, les idées et les doctrines diverses des vingt-deux cantons. Même vis-à-vis des propositions plus modérées du Conseil fédéral, la droite des Etats a gardé son attitude justement défiante et n'a point pris part au vote. Le fédéralisme n'a pas encore dit son dernier mot.

Le Conseil national n'a pas eu ces protestations de principe. La Commission, il est vrai, avait eu soin de déclarer qu'il ne fallait rien hâter dans cette œuvre d'unification et que les études préparatoires réclameraient au moins dix années de travail. Cette douche d'eau froide sur les élans intempestifs des Schaffhousois et Argoviens a eu aussi pour résultat de faire taire les inquiétudes de la droite fédéraliste, de sorte que le discours de M. Ruchonnet a clos la discussion. Notons l'attitude spéciale

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Berne, 26 juin.

Le Conseil national s'est occupé, ce matin, des divergences existant encore entre les deux Conseils dans le projet qui institue un Musée national. Rapporteur : M. *Rimiker* (Argovie). A l'art. 7, M. *Benziger* propose d'adhérer à la décision du Conseil des Etats. La majorité de la Commission et M. *Schent* s'y opposent. La proposition de M. *Benziger* est rejetée par 42 voix contre 30.

Finalement, il ne reste plus que deux divergences, et le projet retourne au Conseil des Etats.

M. le conseiller national *Burkli* a déposé hier une motion en vue de soumettre les lignes aériennes et les lignes à câbles transportant des personnes à des dispositions analogues à celles appliquées aux lignes ferrées.

La présidence donne connaissance d'une longue communication de la Commission chargée de préavis sur le projet concer-

nant les pensions de retraite en faveur des fonctionnaires et employés fédéraux devenus incapables de travailler. Cette Commission, présidée par M. *Zimmermann* (Berne), explique pourquoi elle ne pourra présenter son rapport dans cette session. Elle n'entend pas, par ce retard, faire de la peine aux fonctionnaires invalides qui attendent avec impatience qu'on décide de leur sort.

On reprend l'examen du compte d'Etat. Rapporteurs : MM. *Campiche* (Vaud), *Stoppani* (Tessin), *Gellinger* (Zurich), *Schwander* (Schwyz), *Keel* (Saint-Gall).

La commission du Conseil national chargée de rapporter sur la pétition Haflter concernant la Croix fédérale s'est divisée en majorité et minorité. La majorité (MM. *Holdener*, *Baldinger* et *Schäppi*) propose de passer à l'ordre du jour. La minorité (MM. *Bähler* et *Stoppani*) veut renvoyer la pétition au Conseil fédéral.

Berne, 26 juin.

Débat très animé au conseil des Etats sur la question de l'achat des actions du Jura-Simplon. La majorité de la commis-

sion, par l'organe de son président M. *Good* (Saint-Gall) veut ajourner la ratification de cet achat à la session d'automne. M. *Reichlin* (Schwyz) appuie l'ajournement. M. *E. Zucceff* (Glaris) le combat.

Dans un office adressé à l'assemblée, le Conseil fédéral demande, avec instance et à l'unanimité, que la question soit traitée dès cette session.

M. *Ruchonnet* recommande la discussion immédiate.

Afin de calmer les inquiétudes de la majorité, au sujet du rachat, M. *Wetti* propose de scinder les deux questions ; on ratifierait pour le moment simplement le contrat d'achat des actions, et l'on renverrait à plus tard la discussion du postulat relatif au rachat. On ne serait plus en présence dès lors que d'un acte administratif.

Berne, 26 juin (1 h. 30).

A la suite du discours de M. *Wetti*, le conseil des Etats a décidé à l'unanimité de discuter demain l'achat des actions du Jura-Simplon.

Au Conseil national grands débats sur la croix fédérale. MM. de Stoppani et Com-

tesse appuient la proposition de renvoyer la pétition Haflter au Conseil fédéral pour nouvelles études.

MM. *Schäppi* (Zurich) et *Schenk* démontrent que la pétition repose sur des malentendus. Beaucoup de signataires ont été trompés. Quand la vérité sera connue l'opinion se calmera. Ils proposent de passer à l'ordre du jour.

A la votation l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour par 61 voix contre 30.

Rome, 26 juin.

Hier au soir, à 5 heures, a eu lieu la remise de la barrette cardinale à Son Eminence le cardinal Mermillod. Les diocésains de Son Eminence et des Suisses habitant Rome ont assisté à la cérémonie.

Ensuite le Saint-Père leur a accordé une audience, et le cardinal les a présentés à Sa Sainteté qui leur a témoigné une paternelle bienveillance.

Rome, 26 juin.

Le cardinal Mermillod prendra possession (Voir la suite des dépêches à la 4^e page.)

qu'a prise dans ce débat M. Speiser, conservateur protestant, membre du gouvernement de Bâle, orateur à la parole facile, limpide et émaillée d'aperçus originaux, révélant un esprit érudit. M. Speiser estime qu'on devrait, avant de songer à l'unification du droit pénal, compléter l'unification du droit civil. C'est aussi là le vœu intime de M. Ruchonnet, comme on va le voir :

M. Ruchonnet, président de la Confédération. — C'est aussi mon avis qu'on devrait de préférence travailler à l'unification du droit civil; elle présenterait plus d'intérêt et serait plus nécessaire que celle du droit pénal. L'unification du droit pénal ne presse pas; car les divergences des législations cantonales en cette matière n'offrent pas d'inconvénients sérieux. Le droit pénal est absolument territorial; les conflits ne peuvent se produire sur ce terrain comme sur celui du droit civil. Vous savez par la loi sur les droits civils des citoyens établis ce qu'il en est des divergences en matière de législation civile; cette loi ne serait pas nécessaire si nous avions un code civil unique. En matière pénale, toute personne passant d'un canton à l'autre tombe sous l'empire de la législation du pays où il se trouve, tandis qu'en matière civile chacun emporte avec soi un morceau de la juridiction précédente, une somme de droits acquis.

Les divergences non encore résolues dans le projet qui doit régler la situation des citoyens établis nous montrent l'urgence de l'unification du droit civil. Une autre preuve de cette urgence nous est fournie par la loi sur les poursuites et faillites. Vous n'ignorez pas combien de réserves nous avons dû faire pour le régime hypothécaire; nous avons dû laisser une page blanche, où le droit cantonal vient s'introduire. Il en est qui, par amour de l'art, ne voulaient pas de loi sur les poursuites avant l'unification du droit civil.

Lors du dépôt de la motion Forrer, je n'ai pas manqué de vous donner mon opinion sur la nécessité de commencer d'abord par l'unification du droit civil. Mais l'assemblée a été d'un autre avis; on a chargé l'attelage d'un double fardeau. Mes regrets sont donc tardifs et hors de saison; nous sommes engagés dans une autre voie; nous avons à remplir le mandat spécial dont vous nous avez chargé.

C'est donc à l'unification du droit pénal que vous nous conviez. Sur ce point, notre rapport de gestion vous a appris où nous en sommes. Malgré l'allure impatientée de la motion Forrer, présentée il y a deux ans, la question n'est encore qu'à l'état d'étude, et c'est dans cette situation embryonnaire que la trouve aujourd'hui la pétition du Grand Conseil de Schaffhouse, appuyée par le Tribunal supérieur du canton d'Argovie.

On demandait d'abord la révision de l'art. 65 de la Constitution fédérale en vue de transférer à la Confédération la compétence de légiférer sur le droit pénal. L'opinion du Conseil fédéral est que cette méthode est mauvaise, pour la raison principale, évidente, que si cette question était présentée au vote populaire *ex abrupto*, elle rencontrerait une réponse négative. L'unification du droit pénal, posée de la sorte, serait rejetée, sinon par le peuple, en tout cas par les Etats. On l'aurait ainsi replongée dans les abîmes pour longtemps. Il vaut mieux d'abord convaincre les esprits de la possibilité de faire un code pénal supérieur à celui des cantons.

Il y a vingt ans, on croyait que tout ce que faisait la Confédération était marqué au coin de la sagesse et de la perfection. C'est pourquoi on lui dévolut la compétence d'élaborer une loi sur les poursuites et faillites; on était convaincu que ce serait un chef-d'œuvre. Pendant vingt ans, nous avons tourné autour de ce projet, le préparant de longue main. Enfin, l'année dernière, la nouvelle loi a été adoptée, après avoir été l'objet de vives contradictions. Vous voyez par là combien de temps il faut pour préparer les esprits à une réforme. Si vous voulez faire avancer la question de l'unification du droit pénal, suivez ce même chemin; préparons d'abord un code. Nous avons commencé notre travail dans ce sens; exposé synoptique des textes des lois cantonales en vigueur. Cette récapitulation comparative aura pour résultat : 1° de faire voir qu'il y a moins de divergences qu'on ne croit; 2° d'indiquer

d'où viennent ces divergences et d'en montrer les deux sources principales, à savoir : a) les accidents de rédaction, les idées personnelles de celui qui a été chargé de ce travail, divergences purement superficielles; b) les divergences provenant des mœurs et traditions diverses, divergences fondamentales. Puis, après avoir fait la part des divergences sérieuses et superficielles, on étudiera le meilleur moyen de les concilier.

Le second travail aura pour but de déterminer les bases qu'un code pénal fédéral doit adopter. Ici la première tâche des juristes consultants sera de résoudre les différences de principes, et ensuite ils rechercheront quel est l'état actuel de la science criminaliste. Cette science était restée longtemps stationnaire, et certaines idées vivaient d'une psychologie ancienne et surannée. Aujourd'hui, dans les congrès criminalistes, a surgi tout un monde d'idées nouvelles, dont quelques-unes vont très loin. Il y a lieu de faire un choix; en tout cas, on ne saurait passer indifférent devant ces manifestations de la pensée. Il s'agira de se mettre à la hauteur des idées nouvelles et, en même temps, de tenir compte de nos mœurs et traditions.

Lorsque ces deux premières études seront terminées, publiées et répandues, afin de provoquer une discussion générale, on fera un troisième travail, qui sera la résultante des deux premiers : l'essai d'élaboration d'un code. Et si nous réussissons à produire un avant-projet dont on dise qu'il vaut mieux que les codes existants, alors nous pourrions nous présenter au peuple avec une demande de révision de la Constitution. Telle est la méthode à suivre. Ce n'est pas du temps perdu; le détour apparent que nous faisons n'est qu'un moyen d'arriver plus sûrement au but. Laissez-nous procéder de la sorte; nous y mettrons tout le soin nécessaire. Nous avons confié ce travail à un juriste qui a toute notre confiance; mais la responsabilité ne doit pas peser sur un seul; nous lui avons adjoint un certain nombre de collaborateurs pour donner aux études une allure plus rapide. Tels sont les renseignements que j'ai cru devoir fournir sur nos plans.

Les conclusions du message du Conseil fédéral sont adoptées tacitement.

On aborde le compte d'Etat de la Confédération pour 1889. M. Geilinger (Zurich) présente le rapport en allemand, et M. de Stoppani (Tessin) en français. Les rapporteurs expliquent pourquoi l'on discute en même temps le compte d'Etat et les crédits supplémentaires de 1889. Le conseil des Etats ayant eu, en décembre, la priorité sur ce dernier objet, sa décision ne fut transmise au Conseil national que le 23 décembre. Cette assemblée, qui avait déjà le chapeau à la main pour partir, dit M. de Stoppani, ne put entamer l'examen des crédits. La Commission présente une série d'observations sur le compte d'Etat; elle désirerait avoir un temps plus long pour examiner le volumineux dossier des comptes. Le compte d'Etat a pris une telle extension que son examen dépasse le temps normal dont dispose une Commission pendant le cours de la session. Le nombre des desiderata dont la Commission demande l'insertion au protocole n'est rien moins que de dix-huit.

M. Campiche (Vaud) remercie M. de Stoppani d'avoir rempli la mission qu'il croyait lui être dévolue comme membre français de la Commission. Quand il s'agit d'un compte se chiffrant à 64 millions, il est impossible d'entrer dans les détails. La Commission a dû se borner à un travail comparatif entre le budget, le compte et les crédits supplémentaires. Ce travail a été fait consciencieusement. Elle ne reviendra pas sur les chiffres; elle adhère à l'unanimité à la décision du conseil des Etats, sans autres explications, et s'en tient aux déclarations du rapporteur général. En terminant, M. Campiche insiste sur l'un des desiderata de la Commission rela-

tivement aux notes et factures, car on a remarqué que l'origine de plusieurs de ces notes n'était pas indiquée. La Commission désire aussi qu'on ne fasse plus de budgets aussi élastiques, aussi fictifs; afin que le Conseil fédéral ne soit pas obligé de venir presque aussitôt demander des crédits supplémentaires.

La discussion générale étant close, on décide d'aborder les détails dans la séance de demain.

Service militaire à l'étranger.

Les ayants-droit à la répartition du fonds des arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne, pouvant justifier de leur droit, doivent transmettre jusqu'à fin août 1890, au département militaire cantonal, leurs titres avec un bordereau indiquant les sommes réclamées :

1° Sur la reconnaissance délivrée le 31 octobre 1820 en faveur du régiment d'infanterie Wimpfen N° 1. Cette reconnaissance, portant le N° 653, a pour objet les arriérés de solde, de primes et de rations dus à ce régiment pour les années antérieures à 1815.

2° Sur la reconnaissance délivrée le 8 février 1821 en faveur du régiment d'infanterie Zay N° 4. Cette reconnaissance, N° 5,321-23,906, a pour objet les avoirs et gratifications dus à ce régiment depuis le 1er janvier 1815 à fin juin 1820.

Les créances admises à la répartition recevront un dividende de 9 fr. 76 ⁵⁷/₁₀₀ pour 100 réaux de vellon en capital.

NOUVELLES DES CANTONS

Chemins de fer. — Le conseil d'administration du Nord-Est, réuni à Zurich, a décidé d'accorder à tous les employés une augmentation de traitement, qui se chiffre en tout à 200,000 francs.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 25 juin.)

Berlin. — Le Reichstag continue la discussion de la loi militaire. Le chancelier déclare que le gouvernement a l'intention d'augmenter, non seulement cet automne, mais encore pour l'avenir, le nombre des licenciements sous forme de congés.

Le secrétaire du trésor, M. de Maltzahn, prie le Reichstag d'écarter du débat les considérations financières, la preuve n'étant pas faite que l'Allemagne ne peut supporter les charges que lui impose le projet. De nouveaux impôts seront-ils nécessaires et quels seront-ils? c'est ce qui dépend des suppléments de dépenses qu'exigera l'exécution de la loi sur l'assurance des vieillards et des invalides. L'orateur répète qu'il est impossible de réduire les droits d'entrée sur les céréales.

M. Bebel voit dans l'annexion de l'Alsace-Lorraine la cause des armements et de la situation actuels, et polémique contre la manie des parades, le goût des uniformes coûteux et d'autres usages militaires qui ont augmenté le nombre des suicides dans l'armée.

Le ministre de la guerre réfute les assertions de M. Bebel. Il dit qu'il est dans les habitudes des socialistes de grossir des incidents isolés, et que le nombre des suicides a sensiblement diminué dans l'armée. Même après que l'Allemagne aurait rendu l'Alsace-Lorraine à la France, cela-ci continuerait

à accroître ses forces militaires qui, actuellement, dépassent de 400,000 hommes celles de l'Allemagne. Le projet n'est que la conséquence de la loi militaire française, et son adoption n'engage personne en ce qui concerne les nouvelles demandes qui pourraient être formulées dans l'avenir.

Le ministre de la guerre termine son exposé en disant que, d'après l'avis de deux cents personnes pouvant passer pour des autorités militaires, la réduction du service à deux ans est impossible en ce moment. Il demande qu'on ne cherche pas à obtenir par intimidation ce que les gouvernements ne pourraient pas accorder.

M. de Manteuffel, au nom des conservateurs, se prononce en faveur du projet et contre toutes les modifications proposées. M. Comierowski, Polonais, appuie à la fois le projet et les résolutions présentées par M. Windthorst.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

— L'empereur a conféré la noblesse au major Wissmann, commissaire impérial en Afrique.

Paris. — Selon les journaux, un certain nombre de députés de la majorité républicaine désireraient, avant les vacances, obtenir des explications au sujet de l'entente anglo-allemande et seraient disposés à les provoquer, si le gouvernement continuait à garder le silence.

— Mgr Lavignerie a adressé à M. Rolland, promoteur du projet de chemin de fer trans-saharien, une lettre dans laquelle il lui exprime ses souhaits pour le succès de cette entreprise, qui est une question capitale pour les intérêts de la France et de l'Algérie, et lui promet tout son concours moral et celui de ses missionnaires.

— Des ordonnances de non-lieu ont été rendues en faveur de trois des nihilistes récemment arrêtés, Demski, Mendelssohn et Volgrine. Sept seulement passeront en police correctionnelle.

— On télégraphie de Constantinople : « La note bulgare a produit une vive irritation. On croit toutefois que la Porte y répondra par un silence dédaigneux, laissant les Bulgares libres d'agir, s'ils l'osent. »

Londres. — Le roi de Grèce est attendu en Angleterre au milieu de juillet.

— Selon le correspondant du *Standard* à Vienne, le roi Milan regagnerait du terrain auprès du peuple serbe; l'opinion publique en Serbie verra avec défaveur le gouvernement entreprendre une guerre économique contre l'Autriche.

Madrid. — Le *Journal officiel* publie un décret interdisant le transport des chiffons de toute la province de Valence. Il publie aussi une circulaire enjoignant aux préfets de prendre d'énergiques mesures sanitaires.

On a publié le tableau des cas de décès jusqu'au 24 juin. Le total général, pour quatorze villages, est 194 cas de choléra, dont 144 à Rugat, et 112 décès, dont 83 à Rugat.

— Vu l'excellent état sanitaire, la municipalité de Valence a résolu de célébrer les fêtes habituelles de juillet.

Saint-Petersbourg. — Hier, avant la clôture du congrès pénitentiaire, les délégués ont décidé à l'unanimité que la réunion du prochain congrès aurait lieu à Paris en 1895.

New-York. — Le journal la *Post* apprend de bonne source que le général Francisco Menendez, président de la République de San-Salvado, est mort empoisonné.

— Une dépêche du Mexique dément les troubles rapportés dans une dépêche de Saint-Louis.

L'EXPIATION

PAR CHARLES SIMOND

TROISIÈME PARTIE

LE CHATIMENT

Ce n'était, à vrai dire, qu'une très faible et très incertaine lueur d'espoir, vacillant au fond des ténèbres et si lointaine que peut-être elle ne pourrait l'atteindre. Mais elle n'en remerciait pas moins de toute l'effusion de son cœur la Providence qui lui apportait ce secours de la confiance. Et comme le naufragé s'accroche à une frêle planche avec l'énergie surhumaine que donne l'effroi de la mort, elle luttait avec une opiniâtreté héroïque qui, dans le premier moment de terreur, lui avait paru inéluctable.

— Don Pablo, se disait-elle, possède tous les secrets de mon père. Il doit savoir qui a enlevé les enfants et il ne refusera peut-être pas de me le dire. Seulement, comme il ne cache rien au duc, il s'empressera de lui apprendre que je suis instruite de tout, et mon père, ne pouvant survivre à l'idée d'avoir à rougir devant moi de son passé, mettra fin à sa honte

par le suicide, sans penser que Dieu lui demandera compte de cet acte criminel. Interroger don Pablo serait donc provoquer un malheur pour en conjurer un autre. Mais don Pablo n'est pas le seul qui connaisse l'auteur de l'enlèvement. Cet homme dont j'ai écouté l'entretien avec mon père, et qui se fait appeler Santiago Gomez y Ruiz quoiqu'il ne le nomme Genaro, n'a-t-il pas affirmé qu'il était en mesure de mettre le duc à l'abri des poursuites du colonel ? Il a demandé cent mille duros pour exécuter son plan. Cette somme énorme, le duc l'a refusée; je la promettrai.

Une fois ce dessein arrêté, toutes ses réflexions s'étaient concentrées sur les moyens d'en assurer et d'en hâter la réalisation. Il allait sans tarder s'entendre avec Genaro; mais qui lui donnerait, à elle, l'adresse de cet inconnu ? A qui se confierait-elle pour l'obtenir ? Une jeune fille du grand monde ne pouvait évidemment se livrer seule à ces investigations. Elle avait besoin d'un allié sûr et habile, et cet allié ne pouvait être qu'un homme. Cette difficulté, à première vue insurmontable, n'allait-elle point anéantir tous ses efforts, toutes ses combinaisons ?

Tandis qu'elle torturait vainement son imagination pour triompher de cet obstacle, Rosita, entrée depuis quelques minutes, la contemplant silencieusement et lisait sur les traits bouleversés de sa jeune maîtresse la poignante tristesse qui l'accablait.

Tout à coup Anita, s'arrachant à ses pensées, leva la tête et son regard demeura attaché sur les yeux de la soubrette.

— Rosa, dit-elle, je cherche, sans le trouver, parmi les gens de service qui nous entourent

ici, quelqu'un dont la discrétion et la loyauté soient absolument inflexibles, qui sache et veuille s'acquiescer avec une conscience inébranlable d'une tâche délicate et l'accomplisse avec sagacité et promptitude.

La soubrette porta la main à son menton et prit une attitude réfléchie.

— Puisque la senorita me demande un conseil, fit-elle, je lui dirai que dans tout le *palacio*, il n'y a que José qui répond à ces conditions. Il est homme de bien, dévoué, prudent, avisé, et il se jetterait au feu pour vous rendre service.

— Tu as raison, je ne songeais pas à lui, et j'étais ingrate sans le vouloir, car mon père m'a plus d'une fois parlé des qualités de José, en me le signalant comme un héros du devoir. Va le prévenir que je le demande sur-le-champ.

Quelques instants plus tard, le fidèle serviteur était devant la senorita, qu'il écoutait respectueusement.

— José, demanda la jeune fille, combien avez-vous d'enfants ?

— Quatre, senorita, le plus vieux vient d'avoir douze ans.

— Et vous les aimez beaucoup ?

— Si je les aime, senorita ! Dieu ne me les a-t-il pas donnés pour les entourer de toute ma sollicitude et de toute mon affection ?

— Je n'attendais pas d'autre réponse de vous. Mais l'avenir de vos enfants doit vous préoccuper. Le duc de Balboa, mon père, paie bien tous ceux qui le servent; seulement une famille nombreuse est toujours une lourde charge pour qui n'a d'autre ressource que son salaire.

— C'est en effet la seule sur laquelle j'aie à compter, senorita.

— Que diriez-vous, si je vous donnais le moyen d'alléger votre fardeau, de faire de vos enfants des hommes instruits et d'avoir vous-même une rente viagère de vingt réaux par jour.

José eut un geste de stupéfaction, puis, sans hésiter :

— J'accepterais avec bonheur toutes les conditions que vous mettriez à l'obtention de ce bienfait, senorita, parce que je suis sûr d'avance que ces conditions ne pourraient être qu'honnêtes.

Il essaya une larme de joie qui mouillait sa paupière, et d'une voix émue :

— La senorita veut me faire faire un beau rêve.

— Qui sera bientôt une réalité, mon brave José. Voici ce que j'attends de vous. J'ai besoin d'un homme qui sache tout voir, tout entendre et ne rien révéler à autrui, qui m'obéisse sans restrictions et fasse exactement ce que je lui dirai. Je vous ai choisi pour cette tâche de confiance.

— La senorita me fait trop d'honneur.

— Non, je vous rends d'avance toute justice. Ecoutez donc bien mes instructions. Avant tout je tiens à avoir aujourd'hui même, l'adresse d'un homme d'une cinquantaine d'années, grand, brun, l'air sournois et méchant; il a une cicatrice au front et porte partout le nom de Santiago Gomez, tantôt celui de Genaro. Il doit être lié avec l'ancien intendant de mon père don Pablo Garcia.

(A suivre.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les biens du Saint-Siège. — Le Saint-Père vient de nommer la nouvelle commission cardinalice, chargée de l'administration des biens du Saint-Siège. Elle se compose du cardinal Rampolla, président, des cardinaux Bianchi, Aloisi, Masella, De Ruggiero et Apolloni. Mgr Folchi continue d'en être le secrétaire.

Écoles congréganistes. — M. Aynard, député républicain modéré de Lyon, propose d'ajouter à l'article 18 de la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire l'alinéa suivant :

« Il pourra être dérogé à la disposition qui précède en ce qui concerne les écoles congréganistes des filles sur la demande motivée du conseil municipal. »

Cette rédaction laisserait au gouvernement la faculté de laïciser ou non, quand le conseil municipal s'y oppose.

La proposition de M. Aynard est contre-signée par MM. Léon Say, J.-Ch. Roux, député de Marseille; Georges Berger et Armand Desprez, députés de Paris; Paul Lebandy, député de Seine-et-Oise, et Francis Charmes, député du Cantal.

L'agriculture italienne. — Un livre du sénateur Devincenzi sur les conditions de l'agriculture produite dans l'élite italienne une impression très pénible. L'auteur, qui a puisé ses renseignements dans les pièces officielles, trace, d'un large pinceau, le tableau attristant d'une universelle décadence. Décroissance de la population, progrès de l'émigration, malgré le manque d'argent; diminution effrayante de la production et de la consommation; voilà les traits les plus saillants de ce tableau. L'auteur montre, chiffres en mains, que l'Italie, cette magna parens frugum, est devenue le pays le moins cultivé.

C'est la ruine et la décadence sous toutes ses formes. « Tous, conclut Devincenzi, se préoccupent des questions sociales, mais ce qu'il faudrait faire d'abord en Italie, c'est chercher le mode de ne pas faire mourir de faim. »

Au Canada. — Les élections pour le renouvellement de la Chambre de la province d'Ontario ont eu lieu le 5 juin. La politique tolérante du cabinet Mowat a triomphé. Cette politique représente des idées de justice pour les Canadiens français et les catholiques. Au contraire, l'opposition faisait appel, contre le gouvernement de la province, à l'intolérance sectaire, aux passions de races, aux préjugés nationaux.

Nous ne connaissons pas encore le résultat des élections de la province de Québec, qui ont eu lieu le 17 juin; mais le silence du télégraphe nous permet de croire que la majorité est acquise au cabinet Mercier, lequel représente aussi une politique équitable et bienveillante pour les institutions religieuses et les traditions catholiques de la province.

FRIBOURG

Appel du Comité directeur

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGOISE D'ÉDUCATION AUX SOCIÉTAIRES ET A TOUS LES AMIS DE L'INSTRUCTION

MESSEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le jeudi 3 juillet, la Société fribourgeoise d'éducation tiendra son assemblée annuelle dans l'hospitaller village de Guin. Il y a lieu de se demander s'il est bien nécessaire d'adresser un appel aux membres de notre Association. Pour qui connaît l'intérêt qu'ils portent aux questions pédagogiques, il semble qu'il suffirait d'indiquer le jour et le lieu de la réunion.

Cependant, cette année notre fête revêt un caractère exceptionnel. Nous aurons à acclamer, bien que malheureusement il ne soit pas de retour encore le 3 juillet, le membre honoraire le plus illustre, l'ami et le protecteur dévoué de notre Société, l'élu de Léon XIII qui, comme prêtre et comme évêque, a toujours poursuivi la fin que nous nous proposons : l'instruction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Nous recevrons du nouveau cardinal de la Sainte-Eglise une de ces lettres éloquentes nous apportant ses bénédictions, ses précieux encouragements, ses conseils, toutes les effusions de sa tendresse et de sa sollicitude envers le corps enseignant, dont il connaît et apprécie les labeurs.

La question traitée l'année dernière par M. Maradan, instituteur à Ecuivillers : « Quels sont les moyens de combattre la paresse et l'insubordination qui se manifestent chez les élèves de nos écoles ? » n'a pas été discutée encore. Elle est d'une souveraine importance au point de vue éducatif.

Celle qui fait l'objet du rapport de M. Mossu sur l'enseignement du dessin à l'école primaire attirera vivement l'atten-

tion de ceux qui, s'appuyant sur ce qui se fait dans plusieurs cantons suisses et en Allemagne, travaillent à donner à l'enseignement une tendance de plus en plus professionnelle. Les conclusions auront des contradicteurs dans ceux qui craignent le surmenage à l'école. La discussion, empreinte de cette courtoisie qui a toujours régné dans nos réunions, ne manquera pas de présenter le plus haut intérêt.

Aussi, osons-nous l'espérer, les vénérables membres du clergé, les magistrats, les instituteurs, les pères de famille qui apprécient le bienfait d'une solide éducation, accourront nombreux dans cette paroisse de Guin qui deux fois déjà nous a fait un si bienveillant accueil et où nous attendent des cœurs amis.

Au nom du Comité :
P. TANNER, président.

PROGRAMME

A 8 1/2 heures, office pour les sociétaires défunts. — 9 1/2 heures, séance. Discours d'ouverture par M. le curé Perroulaz, président d'honneur. Nomination du Comité. Lecture et discussion des conclusions des rapports sur les questions mises à l'étude. Approbation des comptes. Choix du lieu de la prochaine assemblée. Propositions individuelles. A midi et demi banquet.

Les sociétaires recevront avec le numéro du Bulletin pédagogique du mois de juillet une carte de légitimation donnant droit à la faveur de la demi-taxe de simple course sur les chemins de fer de l'ancien réseau de la Suisse-Occidentale-Simplon et de Bulle-Romont, pour les 2, 3, 4 juillet.

On pourra se procurer la carte du banquet avant dîner pour le prix de 2 fr. 50, vin compris.

Nouvelles de Rome. — Des lettres privées nous informent que M. Pellerin, vicaire-général du diocèse de Lausanne, et M. Broquet, vicaire-général du diocèse de Genève, viennent d'être élevés à la dignité de camérier secret de Sa Sainteté.

MM. les députés Jaccoud et Raboud ont été accueillis avec bonheur par Mgr Mermillod et sont l'objet des prédilections particulières de Son Eminence, qui les a remerciés de leur filiale sympathie.

Lundi MM. les vicaires-généraux Pellerin et Broquet ont été admis à la table de Son Eminence le cardinal Ledochowski.

Mardi, le même honneur a été fait à MM. Deruaz, doyen-curé de Lausanne, Vuichard, curé de Cressier, Taponier, curé de Carouge, et Thierrin, curé de Promasens. Le cardinal Mermillod et le cardinal Ledochowski leur ont témoigné une bienveillance spéciale.

Le cardinal Mermillod rentrera en Suisse par le Mont-Cenis. La date de son arrivée à Fribourg paraît fixée au 10 juillet.

La question épiscopale est décidément posée par la presse suisse et étrangère à la suite de l'élevation de Mgr Mermillod au cardinalat. C'est à tort, d'après nos renseignements, que cette question est agitée en ce moment, et nous croyons que la Gazette de Lausanne, en publiant un interview avec Mgr Mermillod, a très exactement rendu les paroles de Son Eminence et l'état présent des choses :

Je puis vous assurer, a dit Monseigneur, que pour le moment il n'y a rien de décidé à mon égard... Le Saint-Père est occupé maintenant par la question de la nomination des évêques au Brésil, il décidera de mon sort après ma consécration (sic)...

— On dit aussi, Monseigneur, que tout en restant évêque de Lausanne et de Genève, vous continuerez à résider à Rome avec un coadjuteur chargé de l'administration de cet évêché ?

— Cela est possible, en effet, mais je vous le répète, il n'y a encore absolument rien de décidé.

C'est bien ainsi que la situation se présente. Aussi avons-nous été surpris de lire hier dans l'Univers une dépêche portant :

Des négociations sont engagées entre le Vatican et les autorités suisses pour la nomination de l'évêque qui sera donné comme coadjuteur à S. Em. le cardinal Mermillod.

Le contenu de cette dépêche nous est d'autant plus suspect, malgré l'autorité habituelle du journal qui l'a publiée, que les autorités fédérales — car c'est évidemment de celles-là que l'on entend parler — n'ont aucune compétence, soit d'après les usages des diocèses respectifs, soit d'après la teneur de la Constitution fédérale, pour intervenir dans les nominations épiscopales.

Eglise du Collège. — La bénédiction de semaine donnée depuis dimanche dans l'église du Collège, sera accompagnée ce soir, jeudi, d'une touchante cérémonie.

L'on se souvient des grandioses fêtes de la translation des reliques du Bienheureux Père Canisius, qui eurent lieu du 25 au 27 juin 1865. Vingt-cinq ans ont passé depuis lors, et pour célébrer ce jubilé, quelques membres des Congrégations établies à Fribourg par le Bienheureux ont fait une souscription dont le produit a servi à l'achat d'une fort belle statue en plâtre du Père Canisius. Cette statue, œuvre re-

marquable d'un artiste fribourgeois, M. le sculpteur Wæber, est la reproduction exacte, mais considérablement agrandie, de la statue en marbre que le clergé du canton de Fribourg a offerte à Léon XIII pour ses fêtes jubilaires.

Elle a été placée sur un socle vis-à-vis de la chaire, dans l'église du Collège. Samedi dernier, elle fut bénie solennellement, en même temps que le Collège célébrait, par un office solennel, la fête de saint Louis de Gonzague. Mais il convenait que le rectorat de Saint-Pierre consacrat à son tour une cérémonie à l'inauguration de l'image d'un des apôtres et des patrons de la ville et du canton. C'est pour réaliser cette pieuse pensée que la bénédiction de semaine, donnée à 8 heures dans l'église du Collège, sera accompagnée ce soir d'une manifestation religieuse à laquelle de nombreux fidèles tiendront à prendre part.

Le rectorat de Saint-Pierre fêtera en même temps le Consistoire de ce jour où notre éminent évêque est introduit par le Saint-Père au sein du Sacré-Collège.

Une famille. — On signale au Fribourgeois une famille composée de sept frères vivants, en très bonne santé, dont le plus jeune arrive à la soixantaine, et ayant ensemble un âge de 469 ans. Ils ont 23 neveux ou nièces ayant ensemble 727 ans au moins. Ils ont en outre 43 petits neveux ou nièces ayant ensemble un âge de 206 et plus.

Cette famille dans son ensemble forme un total de 73 membres vivants et un âge de 1422 ans et plus.

Dans ce nombre il y a des citoyens qui portent les armes, des prêtres et des hommes d'études au service du pays.

Tir franc de Fribourg. — Voici la liste des prix :

Primes de séries

MM. 1. Gianantonio et Tornare, égaux. — 3. Zurich. — 4. Stucky. — 5. Christinaz et Jimat, égaux. — 7. Kolly. — 8. Droux. — 9. Biemann et Gottrau, Th., égaux. — 11. Egger, Louis. — 12. Page. — 13. Schoch et Weck, Philippe, égaux.

PROGRÈS

MM. 1. Stucky. — 2. Gianantonio. — 3. Limat. — 4. Zurich. — 5. Schoch. — 6. Tornare. — 7. Bocard, H., major. — 8. Page. — 9. Droux. — 10. Kern, Kolly et Weck, égaux. — 13. Biemann. — 14. Perrier. — 15. Egger, Charles. — 16. Clerc. — 17. Gottrau, Th. — 18. Christinaz. — 19. Egger, Louis. — 20. Muggly. — 21. Hogg, Constant et Rossier, égaux. — 23. Spörri. — 24. Ody. — 25. Zimmermann. — 26. Cosandey. — 27. Vicarino. — 28. Weck, Ph. — 29. Andreazzi. — 30. Hogg, Hercule.

BONHEUR

MM. 1. Tornare. — 2. Limat. — 3. Gianantonio. — 4. Page. — 5. Stucky. 6. Kolly. 7. Zurich. — 8. Spörri. — 9. Kern. — 10. Hogg, C. — 11. Perrier. — 12. Egger, Ch. — 13. Biemann. — 14. Bocard, H., major. — 15. Christinaz. — 16. Muggly. — 17. Droux. — 18. Clerc. — 19. Egger, L. — 20. Schoch. — 21. Weck, Ph. — 22. Gottrau, Th. — 23. Rossier.

CIBLE MILITAIRE

MM. 1. Kolly. — 2. Stucky. — 3. Gianantonio et Tornare, égaux. — 5. Zurich. — 6. Limat. — 7. Schoch. — 8. Droux. — 9. Kern, Page et Weck, Ph., égaux. — 12. Vicarino. — 13. Gottrau, Th. — 14. Biemann et Christinaz, égaux. — 16. Weck, Paul. — 17. — Richard. 18. Andreazzi. — 19. — Ducotterd, Egger, L. et Perrier, égaux.

PROGRÈS

Primes au plus grand nombre de points
MM. 1. Gianantonio. — 2. Zurich. — 3. Kolly. — 4. Biemann. — 5. Schoch. — 6. Gottrau, Th. — 7. Droux.

5^{me} Liste des dons pour la fête cantonale fribourgeoise de gymnastique à Bulle 5, 6, et 7 juillet 1890

162. MM. Brunschwig, frères, à Bulle : un tapis de table. — 163. M. le docteur Remy, à Bulle : 15 bouteilles vin Daley 1881. — 164. Tit, Commune de La-Roche : 10 fr. en espèces. — 165. M^{me} Feigel-Vicarino, Bulle : une corbeille à pain. — 166. M^{lle} Elise Feigel, Bulle : un porte-cartes de visite. — 167. M. Ernest Feigel, Bulle : un album pour photographies. — 168. Anonyme : 3 fr. en espèces. — 169. M. Max Lévy, Bienne : un pantalon de gym. flanelle. — 170. M. Alex. Musy, à Bulle : une couverture de voyage avec sangle, 25 fr. — 171. M^{lle} Jeanne Welner : un plateau et une corbeille à fruits. — 172. M. Haller, nég., Neuchâtel, par M. Bonnet, représ. : 12 bouteilles Neuchâtel. — 173. M^{lle} Maria Menoud, à Bulle : un pliant brodé. — 174/174. M. Joseph Crotti, Bulle : un service à café porcelaine et une théière métal. — 175/175. Société du Grütli, Bulle : 1 réveil, une boîte à herboriser et une gourde. — 176. Société de chant, La-Tour : 5 fr. en espèces. — 177. M. Morard, président, Bulle : 20 fr. en espèces. — 178. Huissiers du Tribunal de la Gruyère : 15 fr. en espèces. — 179. Société de

secours mutuels des ouvriers allemands : 15 fr. en espèces. — 180. M^{mes} E. Pasquier, à Bulle : un tapis. — 181. M. Joseph Biadi, à Fribourg : une sacoche en cuir. — 182. M. Brühlhart, Jos., cons. communal, Fribourg : 1 montre argent remontée, 25 fr. — 183. M. Chs Hierholtz, tapisier, Fribourg : un tapis. — 184. M. F. Jæger, m^d tailleur, Fribourg : 12 mouchoirs de poche en fil. — 185. M. Jos. Zurkinden, tapisier, à Fribourg : un cache-pot, 14 fr. — 186. M. et M^{me} Kreninger, à Bulle : 10 fr. en espèces. — 187. M. Léopold Peyraud : 5 fr. en espèces. — 188. M. Koger, à Genève : 20 fr. en espèces. — 189. M. Marmier, avocat, Estavayer : 20 fr. en espèces. — 190. Quelques Fribourgeois d'un Comité, à Genève : 2 bracelets, 15 fr. — 191. MM. Lapp et Lauer, à Epagny : 20 fr. en espèces. 192. Demoiselles Jaquet, Bulle : une boîte à café. — 193. Famille Collaud, Bulle : un nécessaire de voyage, 20 fr. — 194. Anonyme : Dernières poésies d'Eug. Rambert : 1 vol. relié. — 195. M. Siméon Zumwald, Fribourg : une caisse 10 bouteilles de vin. — 196. M. Jules Dégilise, aux XIII Cantons, Châtel : 4 bouteilles Yvorne. 197. M. Aug. Genoud, boulanger, Châtel : 2 fr. en espèces. — 198. M. Henri Pasquier, not., Châtel : 5 fr. en espèces. — 199. M. Casimir Chilliier, à Châtel : 5 fr. en espèces. — 200. M. J. Perrin, notaire, Châtel : 5 fr. en espèces. — 201. M. Corboz, huissier, Semales : 5 fr. en espèces. — 202. M. Lucien Despod, Bulle : une caisse de 12 litres différents liqueurs. — 203. M. Kern, hôtel de l'Autriche, Fribourg : 6 bouteilles Veltliner. — 204. M. Arthur Galley, imprimeur, Fribourg : une valise de voyage. — 205. M. Raggenbass, fabr. de limes : un fusil avec garniture nickel. — 206. M. Bugnon, dentiste : une gourde espagnole. — 207. M. C. Hogg-Gaggione, à Fribourg : un bon pour 12 bouteilles vins fins, 25 fr. — 208. M. Casimir Borcard, Grandvillard : 5 fr. en espèces. — 209. M. Victor Forney, à Romont : un service à bière. — 210. M. Michel Moullet, greffier, Avry : un album pour photographies : 15 fr. — 211. M. E. Ballard, château de Gruyères : une coupe en argent, 50 fr. — 212. M. et M^{me} Jules Glasson, à Bulle : 20 bouteilles vin Crépi 1884. — 213. M^{lle} Hedwige Glasson, à Bulle : un nécessaire de fumeur Morgenstern. — 214. Tit, Commune de La-Tour : 10 fr. en espèces. — 215/215 M. Jules Decroux, Bulle : 10 bouteilles Carovigno, 6 litres liqueurs fines. — 216. M^{lle} Célicie Decroux, Bulle : une paire de pantoufles montées. — 217. Anonyme : une cave à liqueurs. — 218. M. Vallette, à Echarlens : 20 fr. en espèces.

PETITES GAZETTES

ACCIDENTS. — Un dragon bernois, manœuvrant sur la place d'arme de Thoune, s'appuya, au commandement de repos, sur son mousqueton qu'il croyait complètement déchargé. Tout à coup, un coup de feu retentit et le dragon tombe comme foudroyé, une cartouche était restée dans le mousqueton armé et le coup venait subitement de partir. La balle était entrée par l'aisselle dans le corps et lui a fait de très graves blessures. Le médecin de la place a demandé une consultation de sommités médicales.

— Lundi soir, à Lausanne, vers 9 heures, une lampe à pétrole a fait explosion dans la chambre de M^{me} Chollet, maison Nyfenegger. Le pétrole, s'étant répandu dans la chambre, metta le feu partout. M^{me} Chollet et deux autres dames qui se trouvaient dans la chambre n'ont pu fuir par la porte, et ce n'est que grâce à deux employés de M. Nyfenegger, qui ont dressé une échelle et enfoncé la fenêtre, qu'elles ont pu descendre. Elles s'en tirent avec quelques brûlures sans gravité. Ces deux employés, aidés d'autres personnes, ont pu éteindre le feu immédiatement. Le plancher et le plafond sont endommagés.

IMPOT SUR LES CHATS. — On parle à Bâle d'instituer un impôt sur les chats, dans le genre de la taxe à laquelle sont soumis les chiens. L'idée est originale.

ACCIDENT. — M. Kùpfer, mécanicien à Ennetbaden, était occupé lundi matin, avec un de ses ouvriers, à la préparation d'un liquide de son invention destiné à préserver le fer et l'acier contre l'oxydation. L'opération avait lieu dans une cave voûtée. Le liquide, de nature grasseuse, a pris feu tout à coup et a fait explosion.

Le laboratoire entier a été rempli de flammes. Les deux hommes ont été horriblement brûlés. M. Kùpfer, les vêtements en feu, a couru se jeter dans une fontaine.

Quant à son ouvrier, M. Meier, on l'a retiré aux trois quarts carbonisé, mais vivant encore ; l'état de ce malheureux, qui est père de famille, est absolument désespéré. En revanche, les médecins ont bon espoir de sauver M. Kùpfer.

UN SOUVENIR DE LA GRIPPE. — Il résulte de lettres communiquées à l'Académie de médecine que le médecin de l'île de Paros, dans l'Archipel, a passé au mois de décembre dernier par de singulières émotions. Une tempête épouvantable éclata le premier décembre, et dès ce jour jusqu'au 9 janvier, l'île fut absolument privée de toute communication avec le continent. Le 26, huit personnes tombent malades ; le 27, il y en avait vingt aliénées ; le 30 tous les habitants de l'île, au nombre de 600, étaient atteints de bronchites et de maux de tête. Le médecin ne comprenait rien à cette singulière épidémie, ce n'est que le 9 janvier que des lettres arrivant du dehors lui apprirent l'existence de l'influenza, dont il ignorait même le nom.

DES LAPINS REDOUTABLES. — Un vol des plus bizarres vient d'être commis à Chicago, au Rush Medical College ; on a dérobé, dans une des dépendances de l'établissement, plusieurs lapins qu'un des professeurs du collège, le docteur Lagoria, avait inoculés avec du virus rabique. Si le voleur, quel qu'il soit, est mordu par un de ces lapins, il sera certainement atteint de la rage. On juge de l'émoi

caïlé au collège Rush par ce vol absolument inattendu; en ville, la nouvelle du vol a été la consternation partout, et dans les divers marchés les lapins sont tombés bien au-dessous du cours; personne n'a vu à aucun prix. Une récompense honnête est promise à celui qui rapportera au collège Rush les lapins inoculés.

BIBLIOGRAPHIE

Un ex-voto à Notre-Dame de Lourdes. — Histoire intime et authentique d'une guérison, par Th. de Caër. On connaît les observations qui se produisent dans le public catholique quand parut l'Abbé Constantin, de Ludovic Halevy. Le roman de l'académicien marquait assurément un progrès véritable, on y vivait en compagnie d'honnêtes gens, réels et d'allure libre. Les lecteurs catholiques se demandèrent si l'on ne pourrait tenter dans le domaine de la foi ce que l'auteur des Petites Cardinal venait d'accomplir dans le domaine des bonnes mœurs. Ne serait-il point possible d'intéresser par la peinture d'une vie chrétienne, pieuse, sans faiblesse ni exagérations, marchant comme nous dans les sentiers de la vie et appartenant véritablement à ce bas monde? A cette vérité

du fond, pourrait-on ajouter les agréments d'une forme, sobre, claire, la véritable langue française du XVII^e siècle, toujours belle et toujours aimable?

M. Th. de Caër vient de répondre à ces désirs. Un ex-voto à Notre-Dame de Lourdes n'est point le récit extraordinaire et toujours mystique par quelque côté, d'une guérison accomplie brusquement, par un miracle qui nous ferme la bouche et nous stupéfie. Henri est un jeune écrivain que la cécité frappe sur le chemin de la gloire, au milieu des joies que lui procure la compagnie de son épouse si dévouée, Marguerite de Saint-Auret. Le livre nous associe à l'existence de l'aveugle, aux consultations des médecins, nous introduit chez le consolateur des affligés, Mgr de Ségur, comme l'Abbé Constantin nous amène dans le presbytère et nous invite à dormir après le café avec le parrain de Jean. Cependant les médecins se déclarent impuissants, on pratique diverses opérations chirurgicales et les praticiens se préparent à tenter un grand coup, quand le jeune écrivain se rend à Lourdes. Ici le lecteur qui a lu le titre de l'ouvrage s'attend à un récit comme ceux que nous a laissés l'imitable M. Lasserre. Tout au contraire, l'action suit sa marche comme par le passé. Elle se déroule pleine de patience, de résigna-

tion et de foi pour se terminer par le triomphe de cette dernière, car, après six ans passés dans la prière, la résignation et la confiance, Henri recouvre la vue. C'est donc l'histoire d'une âme qui lutte durant des années et qui, par sa persévérance, mérite d'être entendue du ciel.

Mais l'ex-voto, quel est-il? Une bague de fiançailles. « Je n'ai rien de plus précieux, de plus cher, à aucun prix et pour personne, je n'aurais voulu m'en séparer, dit Marguerite, mais pour Notre-Dame de Lourdes est-il rien de trop cher, rien de trop précieux? »

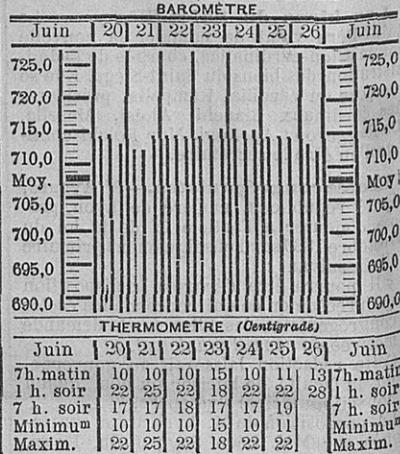
Le choix de l'ex-voto n'indique-t-il pas le tempérament des héros dont la piété est si aimable et si poétique?

M. Th. de Caër a donc créé le roman naturaliste chrétien. Comme préface et manifeste littéraire, il aurait pu adopter le suave passage de l'Imitation où se rencontrent la sagesse divine et l'expérience humaine: « Ne vous appuyez point sur un roseau qu'agite le vent et n'y mettez pas votre confiance, car toute chair est comme l'herbe et sa gloire passe comme la fleur des champs. »

Puisse-t-il être lu et compris! Lui souhaiter des imitateurs serait trop préjuger en faveur du siècle présent.

M. SOUSSAINS, rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg



DERNIERES DÉPÊCHES

lundi prochain, à 8 heures, de son église des Saints-Nérée et Achillée.

Ses diocésains, prêtres et laïques, l'entoureront dans cette cérémonie.

Rome, 26 juin.

Le conseil communal a décidé par 61 voix contre 1, celle de Menotti Garibaldi, de se démettre à la suite du projet déposé par le gouvernement à la Chambre concernant les mesures relatives à la ville de Rome.

Le maire s'est abstenu. Le maire et la junte exécutive avaient déclaré également se démettre de leurs fonctions.

La séance a été très vive, des coups ont été échangés entre le public et les conseillers.

Paris, 26 juin.

Le ministère interpellé par le Sénat au sujet du choléra en Italie, a répondu qu'il attendait les informations des consuls avant de prendre des mesures.

Londres, 26 juin.

Le correspondant du Standard à Berlin dit que M. de Bismark approuve le traité anglo-allemand, sans être cependant satisfait du protectorat anglais à Zanzibar.

Madrid, 26 juin.

Plusieurs nouveaux cas de choléra sont signalés dans la région de Valence.

New-York, 26 juin.

Le New-York Herald constate l'existence du choléra à Naples, Messine et Venise.

DERNIERES NOUVELLES

Le Comité de la fraction catholique des Chambres fédérales a envoyé vendredi dernier une Adresse de félicitations à Son Eminence le cardinal Mermlod. En attendant que M. Wirz, président du Comité, reçoive une réponse à cette Adresse, le télégramme suivant a été remis à M. Schaller, conseiller d'Etat de Fribourg.

« Je reçois Adresse des membres catholiques. Je vais répondre bientôt, exprimant ma reconnaissance. Léon XIII est fort touché de votre démarche et vous bénit. »

« Cardinal MERMLIOD. »

LIQUIDATION

Pour cause de cessation de commerce, on liquidera toutes les marchandises contenues dans le magasin du soussigné, soit meubles de style, de fantaisie, étoffe pour meubles, prie-Dieu, chauffeuses, armoires à glace, toilettes, etc., etc. La liquidation étant irrévocablement fixée à bref délai, toutes ces marchandises seront vendues au prix de facture. Le magasin est à louer pour le 25 juillet. Charles Hierholtz, (391) tapissier, rue des Epouses, 131, Fribourg

ON DEMANDE

pour le 1^{er} juillet une jeune fille forte et robuste, sachant faire la cuisine et servir dans un établissement. Des certificats de moralité sont exigés. S'adresser à l'auberge de la Glâne, près Fribourg. (697)

Le soussigné avise l'honorable public qu'il s'est établi

Cordonnier à la rue de Lausanne, 134 (Maison de M. Christinaz, aux Escaliers du Collège)

Il se recommande pour des ouvrages fins et ordinaires et assure un travail prompt et soigné à prix modéré. (700)

L. Angermeyer-Pürro.

Changement de domicile

A partir du 25 juillet prochain, les appartements et bureaux de J. Lévy-Ficard seront transférés Avenue de la Gare, N° 291, à Fribourg.

A cette occasion, j'offre excellent vin blanc d'Espagne, à 45 cent. le litre. vin rouge de France, à 50 cent. le litre. Rendu franco à toutes les stations du canton. (686/407)

Spécialités de vins de France des meilleurs crus: Bordeaux, Bourgogne, Beaujolais, Arbois, Mâcon, Narbonne, Roussillon, etc., etc.

Prix, suivant âge et qualité.

Vins blancs vaudois et valaisans

Tous ces vins sont garantis naturels ENVOI FRANCO d'échantillons, contre 40 centimes en timbres-poste, qui seront remboursés sur facture s'il suit une demande.

Vente juridique

Le juge liquidateur du décret des biens de Charles Bersier, feu Marguerite-Amélie, pierriste, de Cugy, exposera en vente aux enchères publiques, le lundi 7 juillet prochain, dès 9 heures du matin, devant le domicile du discutant au dit Cugy, une certaine quantité d'objets mobiliers lui appartenant.

Le même jour et immédiatement après, il sera exposé en vente, à l'auberge de l'Ange, à Cugy, les immeubles de ce discutant. (698/416)

Estavayer, le 21 juin 1890.

Le greffier: L. Marmier.

TIMBRES-POSTE

Le soussigné cherche à établir dans toutes les parties de la Suisse des dépôts bien situés pour la vente à la commission des timbres-poste pour collections. Conditions favorables. Affaire sérieuse. On donnera la préférence aux tenanciers de magasins s'étant déjà occupés de la vente de cet article. Adr. les offres à M. Hans Kirchofer, commerce de timbres-poste, Lausanne. 2871 (617/375)

Appartements à louer

pour le 25 juillet, rue du Pont-Suspendu, 21. S'adresser au magasin. (701)

CHEMINS DE FER JURA-SIMPLON

Assemblée annuelle des actionnaires S.-O.-S., J.-B.-L. et J.-S.

A LAUSANNE, LE SAMEDI 28 JUIN 1890

TRAINS SPÉCIAUX

ALLER

Table with 2 columns: Station and Time. Rows: Fribourg, Romont, Palézieux, Lausanne.

RETOUR

Table with 2 columns: Station and Time. Rows: Lausanne, Palézieux, Romont, Fribourg, Berne.

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS

AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix: 24 francs.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PRÉDICATION dont cinq éditions ont été rapidement écoulees.

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé LELANDAIS. Disons seulement que la Chaire contemporaine se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en parties, sections et chapitres avec sommaire en tête de chaque instruction. — par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme, et de plus inédits, sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la Chaire; les sujets les plus actuels de la morale et du culte sont traités dans les deux volumes suivants; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS de la Chaire contemporaine

- S. S. PIE IX CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES Bardou, — Bécel, — Bélaval, — Bernadon, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Bouillerie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darbois, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Haocourt, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerie, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermlod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pie, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadié, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinas, — Villecourt, etc.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

Grand choix de LIVRES DE PRIÈRES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE, Bureau des annonces, 13, Grand'Rue 13

PRIX DES ANNONCES:

Table with 2 columns: Location and Price. Rows: Pour le canton, la Suisse, l'étranger.

PRIX DES RÉCLAMES:

Table with 2 columns: Location and Price. Rows: Pour le canton, la Suisse, l'étranger.

Avis important! Il est accordé un rabais plus ou moins élevé suivant l'importance de la commande. Pour les demandes de renseignement indiquer le nom du journal et le numéro de l'annonce, en ajoutant le timbre-poste pour la réponse par écrit.